

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2111

19 juillet 2016

SOMMAIRE

Agresto S.à r.l.	101323	Mascareignes Shipping S.A.	101293
Agro Merchants LATAM Holdings S.à.r.l. ..	101282	Mediobanca International (Luxembourg) S.A.	101325
Altor AM Group Holding II S.à r.l.	101284	MXS Refractory S.à r.l.	101320
Altor AM Group Holding I S.à r.l.	101284	Northbridge Holdings SPF	101286
Black Holdings Lux Commandite	101294	Palatum Investments S.A.	101286
Black Holdings Lux Commandite	101293	Pemoli Holding	101287
Blue Oak Estate Luxembourg SPF S.à r.l. ...	101311	Pigrancla S.A.	101287
Brandbrew S.A.	101328	Pinnacle Equity	101288
C-CONSTRUCTION SARL	101296	RealScan Ltd	101326
C-CONSTRUCTION SARL	101295	Reba Capital Investments S.C.A.	101300
Condor Manco 1 S.à r.l.	101282	Reba Capital Investments S.C.A.	101296
Eaton Holding VI S.à r.l.	101288	Reba Capital Investments S.C.A. - SICAR ...	101300
Entreprise Poeckes S.à r.l.	101282	Reba Investment Opportunities S.C.A. - SI- CAR	101296
Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	101288	Société Maritime Luxembourgeoise S.A. ...	101325
Golden Zenith	101283	Soveka S.A.	101325
Greba	101283	Triton Masterluxco 1 S.à r.l.	101287
Hansen Capital	101328	VDT Investment S.A.	101286
Iahai	101284	Vega International S.A.	101285
Iesp Invest	101284	Venglo Capital S.A.	101285
Illinois	101285	Vitruvian I Luxembourg S.à r.l.	101287
Illinois Holding S.A.	101285	W & H Consulting S.A.	101286
InnoVista Sensors Luxembourg S.à r.l.	101320	White Fairy Resort Holding S.A.	101283
Juxiel	101321	Whitestone Capital S.A.	101283
Ludgate S.à r.l.	101288	Winsys Consulting	101282
Luxembourg Investment Company 20 S.à r.l.	101311		
Mascareignes Shipping S.A.	101289		

Agro Merchants LATAM Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 192.972.

Il est à noter que l'associé unique de la société Agro Merchants LATAM Holdings S.à r.l. (Agro Merchants LATAM Holdings, L.P.) a changé d'adresse. Elle sera désormais comme suit:

27 Hospital Road
George Town
Grand Cayman, KY1-9008
Iles Caïmanes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097238/15.

(160068403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Entreprise Poeckes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 9.634.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés de la Société en date du 11 mars 2016 que :

- Monsieur HANSEN Patrick, né le 04/09/1953 à Rumelange, Luxembourg, et ayant son adresse privée au 47, rue Mme Mayrisch de St. Hubert, L-3489 Dudelange, a été nommé Associé de la Société, avec effet immédiat en remplacement de Monsieur HANSEN Norbert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Le Mandataire

Référence de publication: 2016118297/15.

(160088822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

Winsys Consulting, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J-F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 198.206.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016113255/9.

(160085242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Condor Manco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 812.820,14.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 200.210.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 16 décembre 2015 que la société Condor International Holding, L.P. a transféré avec effet au 19 novembre 2015, 6.400.000 parts sociales ordinaires détenues dans le capital social de la Société à Monsieur Sylvain RIVOIRE, né le 03 mars 1973 à Vienne (France) et demeurant au 54bis, rue Edouard Pailleron, F-75019 Paris, France.

Suite à la cession de parts, Condor International Holding, L.P. détient (i) 4,830,591 parts sociales ordinaires et (ii) 1 part sociale de classe B dans le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016071458/15.

(160035321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Golden Zenith, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 112.798.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 janvier 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2016071606/16.

(160035357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Greba, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 165.007.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 janvier 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2016071610/16.

(160035355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Whitestone Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 196.013.

—
Par la présente, je soussigné Pierre Petit, vous informe que je me démet de mes fonctions d'administrateur de catégorie B au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Pierre Petit.

Référence de publication: 2016113250/10.

(160085817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

White Fairy Resort Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 167.521.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2016113246/12.

(160085901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Iahai, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 175.016.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 janvier 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2016071657/16.

(160035351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Iesp Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 151.368.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 janvier 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2016071660/16.

(160035350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Altor AM Group Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 201.109.

Les statuts coordonnés au 19 avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016113303/11.

(160087537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Altor AM Group Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 201.905.

Les statuts coordonnés au 19 avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016113304/11.

(160087597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Illinois, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue de Petermelchen.
R.C.S. Luxembourg B 165.392.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 janvier 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Petermelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2016071663/16.

(160035349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Illinois Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.
R.C.S. Luxembourg B 50.921.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 janvier 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Petermelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2016071664/16.

(160035348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Venglo Capital S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 83.864.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111389/11.

(160083843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Vega International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 203.309.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111386/11.

(160083820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Northbridge Holdings SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.
R.C.S. Luxembourg B 180.660.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 février 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Petermelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2016071778/16.

(160035346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

W & H Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 186.313.

—
Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 29 avril 2016

- Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016113230/12.

(160085760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

VDT Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 141.227.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016113229/10.

(160085213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Palatum Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Luxembourg, 4, rue Petermelchen.
R.C.S. Luxembourg B 64.439.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 février 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Petermelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2016071825/16.

(160035344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Pemoli Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 60.798.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 février 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur de catégorie B.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur de catégorie B.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2016071830/16.

(160035342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.020.951,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 138.092.

—
Les statuts coordonnés au 28 avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016113222/11.

(160086906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Triton Masterluxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,01.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.066.

—
Les comptes annuels au 31 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Masterluxco 1 S.à.r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016113211/11.

(160085789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Pigranela S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 110.849.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 février 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2016071835/16.

(160035340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Eaton Holding VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 135.886.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016115248/9.

(160089004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

Pinnacle Equity, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 161.053.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 février 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2016071836/16.

(160035339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Ludgate S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 122.804.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 14 janvier 2016 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Ludgate S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B 122 804 ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 mars 2016, et;

Citco REIF Services (Luxembourg) SA., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B139.859, et ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2016.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016099778/16.

(160070630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 157.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 08 avril 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016115253/13.

(160090029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

Mascareignes Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 206.330.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le vingtième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

"INTERSHIPPING S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 66.764,

ici représentée par Monsieur Chris Oberhag, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 mai 2016 à lui délivrer,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Mascareignes Shipping S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que toutes les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,00), représenté par cinq cents (500) actions nominatives d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,00) chacune.

Le capital social pourra être porté à quinze millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000.000,00) par la création et l'émission de cent cinquante mille (150.000) actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,00) chacune.

Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte de constitution et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les nouvelles actions à souscrire en numéraire sont offertes par préférence aux actionnaires, proportionnellement à la partie du capital que représentent les actions.

L'assemblée générale fixe le délai de l'exercice du droit de préférence. Elle confère au conseil d'administration tous pouvoirs aux fins d'exécuter les décisions prises et de fixer les conditions de l'exercice du droit de préférence.

Toutefois, par dérogation à ce qui précède, l'assemblée générale peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle ou autoriser le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, à le faire.

Art. 6. Les actions de la société sont exclusivement nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième lundi du mois de février de chaque année à 15 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 30 septembre 2016.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2017.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir "INTERSHIPPING S.A.", prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à toutes les cinq cents (500) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,00) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Fabrice MAIRE, dirigeant de sociétés, né à Thionville (France), le 16 février 1969, demeurant au 31 rue Ernest Beres, L-1232 Howald,

b) Monsieur Daniel BOZZONI, administrateur de sociétés, né le 9 mars 1975 à Bordeaux, demeurant professionnellement au 9 Allées de Tourny, F-33000 Bordeaux (France),

c) "INTERSHIPPING S.A.", prénommée, ayant désigné comme représentant permanent, Monsieur Fernand BOZZONI, dirigeant de sociétés, né le 24 Juin 1947 à Bordeaux, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-sept (2017).

2.- Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est nommée commissaire:

"COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 37.039.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-sept (2017).

3.- Le siège social est établi à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 20 mai 2016. GAC/2016/3937. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 mai 2016.

Référence de publication: 2016116294/234.

(160090369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

Mascareignes Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 206.330.

Extrait des décisions de la réunion du conseil d'administration du 20 mai 2016

Le conseil d'administration décide de nommer délégué à la gestion journalière Mr Fabrice MAIRE, né le 16 février 1969 à Thionville, demeurant au 31 Rue Ernest Beres, L-1232 Howald, pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.

Il a la signature individuelle dans la limite d'un montant total d'un Million d'Euros (1.000.000 EUR) ou son équivalent en dollars des États-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016116295/14.

(160090369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

Black Holdings Lux Commandite, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1818 Hesperange, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 206.381.

Extrait de l'acte constitutif du 10 mai 2016

Black Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2, rue des Joncs, 1818 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de douze mille neuf cents euros (EUR 12.900,-), en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Commandité), a signé, le 10 mai 2016, l'acte constitutif (l'Acte) d'une société en commandite simple (la Société) dont est extrait ce qui suit:

1. Forme. Il est établi une société en commandite simple qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par ses statuts (les Statuts).

2. Dénomination. La dénomination de la Société est Black Holdings Lux Commandite.

3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi au 2, rue des Joncs, L-1818 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quel qu'elle soit. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit (y compris par l'émission d'instruments de dette), sauf par voie de placement publique. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société ou entreprise. La Société peut également consentir des garanties et constituer des sûretés aux profits de tiers à l'effet de garantir ses propres obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées, ou de toute autre société ou entreprise. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs.

La Société peut généralement employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris les techniques et instruments conçus afin d'assurer sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales ou financières liées à des biens immeubles ou meubles qui, directement ou indirectement, se rapportent à son objet social.

La Société peut mener toute autre activité de toute nature susceptible, de l'avis du Conseil de Gérance ou du gérant unique, de se rapporter à l'objet de la Société, et accomplir toute autre action susceptible, selon l'avis du Conseil de Gérance ou du gérant unique, d'être accessoire ou propice à l'objet social.

La description ci-dessus doit être interprétée dans un sens large et l'énumération susmentionnée n'est pas limitative.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

6. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommé(s) par une décision des Membres, qui fixent la durée de son/leurs mandats. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des Membres.

Le Conseil de Gérance ou le gérant unique peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs représentants pour des tâches spécifiques.

7. Autorité des Gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Membres sont de la compétence du Conseil de Gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou, si les Membres ont nommé plus d'un gérant, par les signatures conjointes de deux gérants, ou si les Membres ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil de Gérance ou le gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Black Holdings Lux Commandite

Un mandataire

Référence de publication: 2016116745/58.

(160092123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Black Holdings Lux Commandite, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1818 Hesperange, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 206.381.

Résolutions des membres fondateurs prises le 10 mai 2016

Les Membres Fondateurs ont nommé les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société pour une durée de six (6) ans:

- M Roger Gloden, résidant au 41 Simengseck, L-5441 Remerschen, Grand-Duché de Luxembourg;
- M Yves Decorte, résidant au 1, rue des Chênes, L-8072 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M Frank Govaerts, résidant au 65 Boomsteeg, 3520 Zonhoven, Belgique.

Les Membres Fondateurs ont nommé la personne morale suivante en qualité de commissaire au compte de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2019:

Ernst & Young S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 35E, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.771.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Black Holdings Lux Commandite

Un mandataire

Référence de publication: 2016116746/21.

(160092123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

C-CONSTRUCTION SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5812 Hesperange, 2B, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 206.343.

— STATUTS

L'an deux mille seize, le neuf mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Madame Isabel Maria REBELO TAVARES, employée privée, demeurant à L-8557 Nobressart, 111, Noutemerstrooss.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "C-CONSTRUCTION SARL".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Hesperange.

Art. 3. La société a pour objet tous travaux de façades ainsi que la peinture intérieure extérieure des bâtiments, tous travaux de maçonnerie avec pose de carrelages et chapes, la rénovation de bâtiments.

La société pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associée unique, Madame Isabel maria REBELO TAVARES, susdite.

Elles ont été intégralement libérées par l'apport en nature d'un véhicule de marque FIAT, numéro de chassis ZFA 23000006125660 immatriculée sous le numéro YS 7991 d'une valeur de quatre mille huit cents euros (EUR 4.800,-) et l'apport en nature d'une machine à plâtre d'une valeur de sept mille sept cent euros (EUR 7.700,-), le tout appartenant à l'associée unique ainsi qu'elle le déclare et en certifie la valorisation.

101296

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents euros (800,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5812 Hesperange, 2B, rue de l'Alzette.
 - Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
 - Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:
 - * Monsieur Arlindo SOARES VALQUARESMA, entrepreneur, demeurant à L-1327 Luxembourg, 2, rue Charles VI;
 - Est nommée gérante administrative, pour une durée illimitée:
 - * Madame Isabel Maria REBELO TAVARES, employée privée, demeurant à L-8557 Nobressart, 111, Noutemerstrooss.
- La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: REBELO TAVARES, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/15658. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 27 mai 2016.

Référence de publication: 2016116794/69.

(160090915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

C-CONSTRUCTION SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5812 Hesperange, 2B, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 206.343.

Il résulte des résolutions de l'associée unique en date du 20 mai 2016 que Monsieur Arlindo SOARES VALQUARESMA est révoqué de ses fonctions de gérant technique et que la gérante administrative, Madame Isabel Maria REBELO TAVARES, est nommée aux fonctions de gérante unique pour une durée illimitée.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Fait à Luxembourg, le 20 mai 2016.

REBELO TAVARES.

Référence de publication: 2016116795/12.

(160090915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

**Reba Capital Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Reba Investment Opportunities S.C.A. - SICAR).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 182.325.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth of February.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Reba Capital Investments S.C.A., SICAR", a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a SICAR-Société d'Investissement en Capital à Risque, with registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182325 (hereinafter, the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated November 26, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 127, dated January 15, 2014 and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of

Maître Henri Hellinckx, dated September 30, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3435, dated December 23, 2015.

The meeting is chaired by Mr. Dimitrios Metaxas-Trikardos, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and manager of Reba Capital GP S.à r.l., being the general partner of the Company.

The chairman appoints as secretary Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marisa GOMES, employee, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state that:

All the shareholders are present or duly represented and declare having had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

The shareholders are duly represented by virtue of two (2) proxies given on February 24th, 2016 and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

As appears from said attendance list, one hundred per cent (100%) of the Company's share capital, presently set at fifty thousand Euro (EUR 50.000,00), are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

Agenda

- I. Appointment of the Chairman of the Meeting;
- II. Decision to give up the Company's status of SICAR;
- III. Subsequent change of the name of the Company from "Reba Capital Investments S.C.A., SICAR" to "Reba Capital Investments S.C.A.";
- IV. Subsequent full restatement of the Company's articles of association;
- V. Miscellaneous.

Resolutions

- I. The meeting unanimously resolves to give up the status of SICAR - Société d'Investissement en Capital à Risque of the Company.
- II. The meeting unanimously resolves to subsequently change the name of the Company from "Reba Capital Investments S.C.A., SICAR" to "Reba Capital Investments S.C.A.".
- III. Further to the above resolutions, the meeting unanimously resolves to entirely restate the Company's articles of association so that they shall henceforth read as follows:

"I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a corporate partnership limited by shares under the name of "Reba Capital Investments S.C.A." (hereinafter, the Company), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries,

affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company's registered office is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Manager, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

II. Capital, Shares

Art. 5. The Company's subscribed share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50.000,00) represented by forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (49.999) ordinary shares (the Ordinary Shares) and one (1) management share (the GP Share, and together with the Ordinary Shares, the Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The GP Share shall be held by Reba Capital GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182312, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Shares shall be in registered form only.

Art. 6. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per Share, the Company may suspend the rights attached to this Share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 7. The Ordinary Shares are freely transferable. The GP Share may only be assigned or transferred to a successor or additional manager with unlimited liability.

III. Management

Art. 8. The Company is managed by the Manager.

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

Art. 9. The Manager is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to realise the Company's object, with the exception of the powers reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

The Manager shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, either shareholders or not.

The Manager may decide to pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and the Articles.

Art. 10. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

Art. 11. The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

IV. General meeting of shareholders

Art. 12. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company.

Art. 13. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the third Wednesday of the month of May of each year at 4.00 p.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the Manager of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 14. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 15. The shareholders' meeting shall be held upon notice by the Manager.

They must convene such a meeting within a month if shareholders holding at least ten percent (10%) of the Shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

Shareholders holding at least ten percent (10%) of the Shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all Shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 16. Each Share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by the Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened shall be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of Shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

Art. 17. Any shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail).

Any shareholder may participate in a shareholders' meeting by way of telephone or video conference call or by any other similar means of communication enabling the persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who shall then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders shall appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

V. Audit

Art. 18. The Company is supervised by one or several independent auditors, appointed by the Manager.

VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 19. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation shall be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which shall specify their powers and fix their remuneration.

At the time of the liquidation of the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 20.

VIII. General provision

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.”

For the avoidance of any doubts, the meeting further acknowledges that:

- the Manager of the Company is Reba Capital GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182312; and

- Ernst & Young SA, a joint-stock company (société anonyme) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47771, has been appointed as independent auditor of the Company on May 12, 2015 until the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts as of December 31, 2015.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: Metaxas-Trikardos, Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mars 2016. Relation: EAC/2016/5537. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016117438/201.

(160090809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

**Reba Capital Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Reba Capital Investments S.C.A. - SICAR).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 182.325.

L'an deux mille seize, le six avril.

Le soussigné Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, déclare et constate que:

Lors de la rédaction du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions Reba Capital Investments S.C.A., SICAR, établie sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182325, reçu par Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (numéro 476/16 de son répertoire), en date du 25 février 2016 (ci-après l'Acte).

Aucune version française n'a été insérée dans l'Acte de sorte qu'il faut le rectifier et le compléter comme suit:

Version initiale

REBA CAPITAL INVESTMENTS S.C.A., SICAR

Société en commandite par actions - Société d'investissement en capital à risque

1B, rue Heienhaff,

L-1736 Senningerberg

R.C.S. Luxembourg: B 182325

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth of February.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Reba Capital Investments S.C.A., SICAR", a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a SICAR - Société d'Investissement en Capital à Risque, with registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182325 (hereinafter, the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary

residing in Luxembourg, dated November 26, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 127, dated January 15, 2014 and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated September 30, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3435, dated December 23, 2015.

The meeting is chaired by Mr. Dimitrios Metaxas-Trikardos, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and manager of Reba Capital GP S.à r.l., being the general partner of the Company.

The chairman appoints as secretary Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marisa GOMES, employee, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state that:

All the shareholders are present or duly represented and declare having had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

The shareholders are duly represented by virtue of two (2) proxies given on February 24, 2016 and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

As appears from said attendance list, one hundred per cent (100%) of the Company's share capital, presently set at fifty thousand Euro (EUR 50.000,00), are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

Agenda

- I. Appointment of the Chairman of the Meeting;
- II. Decision to give up the Company's status of SICAR;
- III. Subsequent change of the name of the Company from "Reba Capital Investments S.C.A., SICAR" to "Reba Capital Investments S.C.A.";
- IV. Subsequent full restatement of the Company's articles of association;
- V. Miscellaneous.

Resolutions

I. The meeting unanimously resolves to give up the status of SICAR - Société d'Investissement en Capital à Risque of the Company.

II. The meeting unanimously resolves to subsequently change the name of the Company from "Reba Capital Investments S.C.A., SICAR" to "Reba Capital Investments S.C.A.".

III. Further to the above resolutions, the meeting unanimously resolves to entirely restate the Company's articles of association so that they shall henceforth read as follows:

"I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a corporate partnership limited by shares under the name of "Reba Capital Investments S.C.A." (hereinafter, the Company), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may

give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company's registered office is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Manager, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

II. Capital, Shares

Art. 5. The Company's subscribed share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50.000,00) represented by forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (49.999) ordinary shares (the Ordinary Shares) and one (1) management share (the GP Share, and together with the Ordinary Shares, the Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The GP Share shall be held by Reba Capital GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182312, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Shares shall be in registered form only.

Art. 6. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per Share, the Company may suspend the rights attached to this Share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 7. The Ordinary Shares are freely transferable. The GP Share may only be assigned or transferred to a successor or additional manager with unlimited liability.

III. Management

Art. 8. The Company is managed by the Manager.

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

Art. 9. The Manager is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to realise the Company's object, with the exception of the powers reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

The Manager shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, either shareholders or not.

The Manager may decide to pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and the Articles.

Art. 10. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

Art. 11. The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

IV. General meeting of shareholders

Art. 12. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company.

Art. 13. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the third Wednesday of the month of May of each year at 4.00 p.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the Manager of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 14. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 15. The shareholders' meeting shall be held upon notice by the Manager.

They must convene such a meeting within a month if shareholders holding at least ten percent (10%) of the Shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

Shareholders holding at least ten percent (10%) of the Shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all Shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 16. Each Share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by the Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened shall be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of Shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

Art. 17. Any shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail).

Any shareholder may participate in a shareholders' meeting by way of telephone or video conference call or by any other similar means of communication enabling the persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who shall then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders shall appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

V. Audit

Art. 18. The Company is supervised by one or several independent auditors, appointed by the Manager.

VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 19. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation shall be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which shall specify their powers and fix their remuneration.

At the time of the liquidation of the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 20.

VIII. General provision

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

For the avoidance of any doubts, the meeting further acknowledges that:

- the Manager of the Company is Reba Capital GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182312; and

- Ernst & Young S.A., a joint-stock company (société anonyme) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47771, has been appointed as independent auditor of the Company on May 12, 2015 until the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts as of December 31, 2015.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Version modifiée et complétée

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth of February.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of “Reba Capital Investments S.C.A., SICAR”, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a SICAR - Société d’Investissement en Capital à Risque, with registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182325 (hereinafter, the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated November 26, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 127, dated January 15, 2014 and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated September 30, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3435, dated December 23, 2015.

The meeting is chaired by Mr. Dimitrios Metaxas-Trikardos, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and manager of Reba Capital GP S.à r.l., being the general partner of the Company.

The chairman appoints as secretary Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marisa GOMES, employee, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state that:

All the shareholders are present or duly represented and declare having had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

The shareholders are duly represented by virtue of two (2) proxies given on February 24, 2016 and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

As appears from said attendance list, one hundred per cent (100%) of the Company’s share capital, presently set at fifty thousand Euro (EUR 50.000,00), are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

Agenda

IV. Appointment of the Chairman of the Meeting;

V. Decision to give up the Company’s status of SICAR;

VI. Subsequent change of the name of the Company from “Reba Capital Investments S.C.A., SICAR” to “Reba Capital Investments S.C.A.”;

VII. Subsequent full restatement of the Company’s articles of association;

VIII. Miscellaneous.

Resolutions

IX. The meeting unanimously resolves to give up the status of SICAR - Société d'Investissement en Capital à Risque of the Company.

X. The meeting unanimously resolves to subsequently change the name of the Company from "Reba Capital Investments S.C.A., SICAR" to "Reba Capital Investments S.C.A.".

XI. Further to the above resolutions, the meeting unanimously resolves to entirely restate the Company's articles of association so that they shall henceforth read as follows:

"I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 23. There exists a corporate partnership limited by shares under the name of "Reba Capital Investments S.C.A." (hereinafter, the Company), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

Art. 24. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 25. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 26. The Company's registered office is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Manager, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

IX. Capital, Shares

Art. 27. The Company's subscribed share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50.000,00) represented by forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (49.999) ordinary shares (the Ordinary Shares) and one (1) management share (the GP Share, and together with the Ordinary Shares, the Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The GP Share shall be held by Reba Capital GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182312, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Shares shall be in registered form only.

Art. 28. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per Share, the Company may suspend the rights attached to this Share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 29. The Ordinary Shares are freely transferable. The GP Share may only be assigned or transferred to a successor or additional manager with unlimited liability.

X. Management

Art. 30. The Company is managed by the Manager.

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

Art. 31. The Manager is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to realise the Company's object, with the exception of the powers reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

The Manager shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, either shareholders or not.

The Manager may decide to pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and the Articles.

Art. 32. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

Art. 33. The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

XI. General meeting of shareholders

Art. 34. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company.

Art. 35. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the third Wednesday of the month of May of each year at 4.00 p.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the Manager of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 36. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 37. The shareholders' meeting shall be held upon notice by the Manager.

They must convene such a meeting within a month if shareholders holding at least ten percent (10%) of the Shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

Shareholders holding at least ten percent (10%) of the Shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all Shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 38. Each Share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by the Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened shall be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of Shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

Art. 39. Any shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail).

Any shareholder may participate in a shareholders' meeting by way of telephone or video conference call or by any other similar means of communication enabling the persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who shall then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders shall appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

XII. Audit

Art. 40. The Company is supervised by one or several independent auditors, appointed by the Manager.

XIII. Accounting year, Allocation of profits

Art. 41. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 42. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

XIV. Dissolution, Liquidation

Art. 43. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation shall be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which shall specify their powers and fix their remuneration.

At the time of the liquidation of the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 20.

XV. General provision

Art. 44. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

For the avoidance of any doubts, the meeting further acknowledges that:

- the Manager of the Company is Reba Capital GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182312; and

- Ernst & Young S.A., a joint-stock company (société anonyme) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47771, has been appointed as independent auditor of the Company on May 12, 2015 until the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts as of December 31, 2015.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-cinquième jour de février.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions établie et existante sous la forme d'une SICAR - Société d'Investissement en Capital à Risque dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dé-

nomination «Reba Capital Investments S.C.A., SICAR» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 182325, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 127, en date du 15 janvier 2014 et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3435, en date du 23 décembre 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Dimitrios Metaxas-Trikardos, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et gérant de Reba Capital GP S.à r.l., associé commandité de la Société.

Le président désigne comme secrétaire Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Marisa GOMES, employée, ayant son adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les actionnaires présents ou dûment représentés en vertu de deux (2) procurations données 24 février 2016, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il appert de cette liste de présence que cent pour cent (100%) des actions, représentant la totalité du capital social de la Société, actuellement fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,00), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour.

Ordre du jour

- I. Nomination du Président de l'Assemblée;
- II. Décision d'abandonner le statut de SICAR de la Société;
- III. Changement consécutif de la dénomination sociale de la Société d'«Reba Capital Investments S.C.A., SICAR» en «Reba Capital Investments S.C.A.»;
- IV. Refonte totale des statuts de la Société.

Résolutions

I. L'assemblée décide à l'unanimité d'abandonner le statut de SICAR - Société d'Investissement en Capital à Risque de la Société;

II. L'assemblée décide à l'unanimité de changer en conséquence la dénomination sociale de la Société d'«Reba Capital Investments S.C.A., SICAR» en «Reba Capital Investments S.C.A.»;

III. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de refondre entièrement les statuts de la Société, afin qu'ils aient la teneur suivante:

«I. Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination «Reba Capital Investments S.C.A.» (ci-après la Société), régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la municipalité de Niederanven.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du Gérant, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, suivant les dispositions en vigueur de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société s'élève à cinquante mille Euros (EUR 50.000,00) représenté par quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (49.999) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et une (1) action de gérant (l'Action de Gérant, et collectivement avec les Actions Ordinaires, les Actions), toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

L'Action de Gérant est détenue par Reba Capital GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182312, en sa qualité d'actionnaire commandité avec responsabilité illimitée et de gérant (le Gérant).

Les Actions sont uniquement nominatives.

Art. 6. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 7. Les Actions Ordinaires sont librement transmissibles. L'Action de Gérant ne peut être transférée de quelque façon que ce soit qu'à un autre gérant avec responsabilité illimitée.

III. Administration

Art. 8. La Société est administrée par le Gérant.

Le Gérant ne peut être révoqué qu'avec l'accord unanime de tous les actionnaires.

Art. 9. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la Loi ou les Statuts réservent à l'assemblée générale des associés.

Envers les tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature est délégué par le Gérant.

Le Gérant a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, associés ou non.

Le Gérant peut décider de payer des acomptes sur dividende en respectant la Loi et les Statuts.

Art. 10. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Art. 11. Les détenteurs d'Actions Ordinaires doivent s'abstenir d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

IV. Assemblée des actionnaires

Art. 12. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tient le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 16.00 heures CET au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le Gérant estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 14. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Art. 15. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Gérant.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois lorsque des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Pour autant que toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 17. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, donné en original, par télécopie ou courrier électronique, une autre personne, actionnaire ou non, comme mandataire.

Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les actionnaires participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à l'assemblée.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale, qui procède à la nomination d'un secrétaire, actionnaire ou non. Les actionnaires nomment un scrutateur, actionnaire ou non.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui en exprime le souhait.

V. Audit

Art. 18. La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs indépendants, nommés par le Gérant.

VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. La liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Au moment de la liquidation de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application du dernier alinéa de l'Article 20.

VIII. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Afin d'écartier toute doute, l'assemblée reconnaît également que:

- le Gérant de la Société est Reba Capital GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182312; et

- Ernst & Young S.A., une société anonyme établie et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, a été nommée en tant que réviseur d'entreprise de la Société le 12 mai 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 avril 2016. Relation: EAC/2016/8492. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016117439/592.

(160090809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Luxembourg Investment Company 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 192.189.

Il résulte d'un contrat de cession signé en date du 28 avril 2016 que 12.500 parts détenues par la fondation FUNDACION CANABRAVA, ont été cédées à la société CASTLE MANAGEMENT SERVICES LTD, immatriculée auprès du RAF Offshore, sous le numéro A232/03/10/2083 et ayant son siège social au 31291 - Ras Al Khaimah, Dubai, Emirates Arab Unis.

La société CASTLE MANAGEMENT SERVICES LTD, détient désormais 12.500 parts sociales de la société Luxembourg Investment Company 20 S.à r.l.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2016118290/15.

(160088855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

Blue Oak Estate Luxembourg SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 206.296.

Constitution

du 29 avril 2016

N° 2812/2016 Me Kolbach

N° 1288/2016 Me Hellinckx

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of April.

Before us, Maître Danielle Kolbach, notary residing in Rédange sur Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED

Mr. Frédéric Goblet, a Belgian citizen, born on 13 July 1974 in Schaarbeek (Belgium) and residing at Boomgaardlaan 34, B-1560 Hoeilaart, Belgium; here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filled at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represented as stated hereabove has requested the officiating notary to state as follows the articles of incorporation (the "Articles") of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*):

A. Name - Registered office - Purpose - Duration

1. Name

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Blue Oak Estate Luxembourg SPF S.à r.l." (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Companies Law"), and by the law dated 11th May 2007 regarding the incorporation of a *société de gestion de patrimoine familial* the ("2007 law"), as amended, as well as by the present Articles.

2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Purpose

3.1. The purpose of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and disposal of financial assets as defined in article 2 of the 2007 Law, excluding any commercial activity.

Financial assets within the meaning of the 2007 Law are understood to mean

(i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended, and

(ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

3.2. The Company may hold participating interests in other companies provided it does not involve itself in the management of such companies.

3.3. It may acquire by means of contribution, subscription, purchase option and any other means financial instruments within the meaning of the 2007 law and sell them by means of sale, exchange or any other way.

3.4. The Company will not have any business activity or industrial activity and will not keep a commercial establishment opened to the public.

3.5. The Company may not hold intellectual property rights.

3.6. Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its Company object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations, within the limits established by the 2007 Law.

4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

B. SHARE CAPITAL-SHARES

5. Share Capital

5.1. The Company's issued share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

6.4. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.5. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.6. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Companies Law.

6.7. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Companies Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.8. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Law.

C. Management - Representation

7. Board of managers

7.1. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers (the "Board of Managers"), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

7.2. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

8. Powers of the board of managers

8.1. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

8.2. All powers not expressly reserved by the Companies Law or the Art.s to the general meeting of shareholders of the Company shall fall within the competence of the Board of Managers.

8.3. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

8.4. The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

9. Procedure

9.1. A manager of any category may be represented at a meeting of the Board of Managers by another manager of any category, provided that a manager of any category may represent only one other manager, regardless of such manager's category.

9.2. The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

9.3. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.4. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.5. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.6. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.7. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.8. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided that such call is initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.9. In case of emergency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

11. Liability of the managers

The sole manager or, as the case may be, the managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Companies Law.

D. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Companies Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's share capital. E. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of January of each year and end on the thirty-first (31st) of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be authorized and distributed, at any time, by the sole manager or, as the case may be, the board of managers under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve; and

(iii) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

F. Dissolution - Liquidation

16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

G. General provisions

17. General provisions

Reference is made to the provisions of the Companies Law and of the law of 11 May 2007 regarding the incorporation of a société de gestion de patrimoine familial, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these Art.s.

TRANSITIONAL PROVISIONS

Exceptionally the first financial year shall begin on the date of the incorporation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2016.

SUSCRIPTION AND PAYMENT

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

Name of the Subscriber	Number of shares	Subscription price in EUR
Mr. Frédéric Goblet	12,500	12,500
TOTAL	12,500	12,500

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

EXPENSES

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

RESOLUTIONS OF THE SOLE SHAREHOLDER

The sole shareholder, representing the entire share capital of the Company, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5366 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite term:

Category A manager:

Mr Frédéric Goblet, a Belgian citizen, born on 13 July 1974 in Schaarbeek (Belgium) and residing at Boomgaardlaan 34, B-1560 Hoeilaart, Belgium.

Category B manager:

Mr Raphaël Eber, a Luxembourg citizen, born on 16 February 1974 in Ixelles (Belgium) with professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

DECLARATION

WHEREOF the present notarial deed drawn up in Luxembourg on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

SUIT LA TRADUCTION FRANCAISE DE CE QUI PRECEDE

L'an deux mille seize, le vingt-neuf avril.

Par-devant nous, Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Rédange sur Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU :

M. Frédéric Goblet, citoyen belge, né le 13 juillet 1974 à Schaarbeek (Belgique), résidant au 34 Boomgaardlaan, B-1560 Hoeilaart, Belgique; dûment représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de procuration délivrée sous seing privé. Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrements.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts (les " Statuts ") d'une société à responsabilité limitée :

A. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination

Il est établi une Société à responsabilité limitée sous la dénomination "Blue Oak Estate Luxembourg SPF S.à.r.l. " (ci-après la " Société "), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la " Loi sur les Sociétés "), et par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, telle qu'amendée (ci-après la " Loi de 2007 "), ainsi que par les présents Statuts.

2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social

3.1. L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi de 2007, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi de 2007, il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, tel que modifiée et ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

3.2. La Société peut détenir des participations dans d'autres sociétés à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

3.3. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières au sens de la loi de 2007 et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

3.4. La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

3.5. La Société ne pourra pas détenir des droits de propriété intellectuelle.

3.6. D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement, au développement de son objet social et à la sauvegarde de ses droits, à condition qu'elle ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, en restant toujours cependant, dans les limites de la Loi de 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

B. Capital - Parts sociales

5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

6.4. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des nonassociés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

6.7. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés où il pourra être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.8. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

C. Gérance - Représentation

7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le " Conseil de Gérance "), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement " Gérants de Catégorie A " et " Gérants de Catégorie B ". Le(s) gérant(s) ne doi(ven)t pas obligatoirement être actionnaires(s).

7.2. Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

8.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi Sociétés ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

8.3. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

8.4. Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, actionnaires ou non.

9. Procédure

9.1. Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie ne peut représenter qu'un seul autre gérant (de n'importe quelle catégorie).

9.2. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote favorable d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B. En cas d'égalité de voix, le président n'a pas de vote prépondérant.

9.3. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.4. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.5. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.6. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.7. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.8. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler, étant entendu que la conférence soit initiée du Grand-Duché de Luxembourg. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.9. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou, le cas

échéant, par la/les signature(s) individuelle(s) ou conjointe(s) de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilité des gérants

Le gérant unique ou, le cas échéant, les gérants n'encourent, au titre de leur mandat, aucune responsabilité personnelle en ce qui concerne tout engagement régulièrement pris par lui/elle/eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés.

D. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs - Droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

E. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier (1er) janvier de chaque année et se termine le trente-et-un (31) décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices

15.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être autorisés et distribués à tout moment, par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale; et

(iii) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

F. Dissolution - Liquidation

16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Dispositions générales

Il sera fait référence aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi de 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, telle qu'amendée, pour toutes questions pour lesquelles aucune disposition spécifique n'aura été envisagée dans les présents statuts.

DISPOSITONS TRANSITOIRES

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2016.

SOUSCRIPTION ET PAIEMENT

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit :

Nom du Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (EUR)
Mr. Frédéric Goblet	12.500	12.500
TOTAL	12.500	12.500

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

FRAIS

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

RESOLUTIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a adopté les résolutions suivantes :

1. L'adresse du siège social est fixée au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

M. Frédéric Goblet, citoyen belge, né le 13 juillet 1974 à Schaarbeek (Belgique), résidant au 34 Boomgaardlaan, B-1560 Hoeilaart, Belgique.

Gérant de Catégorie B:

M. Raphaël Eber, citoyen luxembourgeois, né le 16 février 1974 à Ixelles (Belgique) avec comme adresse professionnelle 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

DONT ACTE,

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue par le notaire par son nom, son prénom et son adresse, ce dernier a signé le présent acte avec Nous, notaire.

signé : G. GALIOTTO et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 mai 2016.

Relation: 1LAC/2016/14504

Reçu soixante-quinze euros

(75.- EUR)

Le Receveur, (s) P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME -

Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 mai 2016.

Référence de publication: 2016118291/455.

(160088849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

InnoVista Sensors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 4.871.151,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 182.766.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 mars 2016:

1. La démission de Monsieur François Mirallié, en tant que gérant, a été acceptée avec effet au 31 mars 2016.
2. La nomination de Monsieur Ben Watt, né le 2 février 1975 à Dunfermline, Royaume-Uni, demeurant au 2, rue du docteur Abel, 26902 Valence, France en tant que gérant pour une durée indéterminée avec effet au 31 mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 mai 2016.

Référence de publication: 2016118292/15.

(160088844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

MXS Refractory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 192.792.

MODIFICATIONS STATUTAIRES**DU 9 MAI 2016****NUMERO 16/35.500**

L'an deux mille seize.

Le neuf mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A C O M P A R U :

La société anonyme MARCAMI S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.377, ici représentée par Madame Sara CRAVEIRO, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 3 mai 2016, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée MXS REFRACTORY S.à r.l., avec siège social à L-3378 Livange, 1, rue de Turi, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 192.792 (NIN 2014 24 66 474).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 89 du 13 janvier 2015.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille six cents Euros (€ 12.600.-), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de cent Euros (€ 100.-) chacune.

Que suite à un contrat de cession de parts sociales sous seing privé du 13 avril 2016, lequel contrat, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, les cent vingt-six (126) parts sociales sont toutes attribuées à la société anonyme MARCAMI S.A., prénommée.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Livange à Strassen et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante: " Article 5. (alinéa 1er): Le siège social est établi à Strassen."

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon.

TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique constate la démission de Madame Françoise MULLER, en tant que gérante unique de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique décide de nommer en tant que gérante unique de la société pour une durée indéterminée :

La société anonyme MARCAMI S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.377.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

CINQUIEME RESOLUTION

Suite à la prédite cession de parts, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Article 6:** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 12.600.-), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de CENT EUROS (€ 100.-) chacune. "

DONT ACTE

Fait et passé à Echternach.

Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant d'après son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

(Signé) : S. CRAVEIRO, Henri BECK

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 mai 2016

Relation : GAC/2016/3677

Reçu soixante-quinze euros

75,00 € Le Receveur : (signé) G. SCHLINK

POUR EXPEDITION CONFORME

délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 mai 2016

Référence de publication: 2016118293/66.

(160088834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

Juxiel, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.104.514,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 196.109.

ACTE RECTIFICATIF

DU 11 MAI 2016

Numéro 16/35.518

L'an deux mille seize, le onze mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU :

Eyquem Fund S.C.A. SICAV - FIS, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, constituée sous la forme d'une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, agissant pour le compte de son compartiment " Private Equity ", ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.480 (ci-après " Eyquem Fund "), représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé le 2 mai 2016 ; et

M. Patrick Pérard, né le 23 juillet 1965 à Toulon, France, ayant son adresse au 9A, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Peggy Simon, précitée, en vertu d'une procuration établie sous seing privé le 2 mai 2016 ;

lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit :

I. Par acte du 9 avril 2015, enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 avril 2015, Relation: GAC/2015/3116, déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015, L150064767, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1432 du 6 juin 2015, a été constituée une société à responsabilité limitée dénommée Juxiel et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 196.109 (ciaprès la " Société "), et à la suite duquel les deux millions, huit cent cinquante mille, trente-neuf (2.850.039) parts sociales de la Société ont été libérées intégralement par un apport en nature (ci-après l' " Apport en Nature Initial ") consistant en cent pourcent (100%) des parts sociales de la société à responsabilité limitée HAPI, ayant son siège social au

19, boulevard Arthur Michaud, 13015 Marseille, France, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 447 826 470, qui ont été transférées à la Société à leur valeur de marché estimée à la date du 9 avril 2015 à deux millions, huit cent cinquante mille, trenteneuf euros (EUR 2.850.039,-) (ci-après les " Parts Sociales d'HAPI ").

II. Il a été constaté qu'une erreur matérielle portant sur la désignation du propriétaire des Parts Sociales d'HAPI s'est produite de telle sorte que l'Apport en Nature Initial n'a à ce jour pas pu être réalisé.

III. En conséquence de ce qui précède, il a été décidé ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION

En conséquence de la non-réalisation de l'Apport en Nature Initial, Eyquem Fund a décidé de réduire le capital de la Société à hauteur de deux millions, huit cent cinquante mille, trente-neuf euros (EUR 2.850.039,-) par l'annulation des parts sociales suivantes :

- Deux cent quatre-vingt-cinq mille, trois (285.003) parts sociales de classe A ;
- Deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe B ;
- Deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe C ;
- Deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe D ;
- Deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe E ;
- Deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe F ;
- Deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe G ;
- Deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe H ;
- Deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe I ; et
- Deux cent quatre-vingt-cinq mille, quatre (285.004) parts sociales de classe J.

Il est noté que la présente réduction de capital étant réalisée afin de refléter la non-réalisation de l'Apport en Nature Initial, aucun remboursement de capital ne sera fait à Eyquem Fund.

DEUXIEME RESOLUTION

Eyquem Fund a décidé subséquemment de ré-augmenter le capital social à hauteur de quatre millions, cent quatre mille, cinq cent quatorze euros (EUR 34.104.514,-) par l'émission des parts sociales suivantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les " Parts Sociales ") :

- Quatre cent dix mille, quatre cent cinquante-cinq (410.455) parts sociales de classe A ;
- Quatre cent dix mille, quatre cent cinquante-et-une (410.451) parts sociales de classe B ;
- Quatre cent dix mille, quatre cent cinquante-et-une (410.451) parts sociales de classe C ;
- Quatre cent dix mille, quatre cent cinquante-et-une (410.451) parts sociales de classe D ;
- Quatre cent dix mille, quatre cent cinquante-et-une (410.451) parts sociales de classe E ;
- Quatre cent dix mille, quatre cent cinquante-et-une (410.451) parts sociales de classe F ;
- Quatre cent dix mille, quatre cent cinquante-et-une (410.451) parts sociales de classe G ;
- Quatre cent dix mille, quatre cent cinquante-et-une (410.451) parts sociales de classe H ;
- Quatre cent dix mille, quatre cent cinquante-et-une (410.451) parts sociales de classe I ; et
- Quatre cent dix mille, quatre cent cinquante-et-une (410.451) parts sociales de classe J.

SOUSCRIPTION-PAIEMENT

Sur ce, M. Patrick Pérard, précité, par son mandataire, a déclaré souscrire à l'ensemble des Parts Sociales et les libérer intégralement pour un montant de quatre millions, cent quatre mille, cinq cent quatorze euros (EUR 4.104.514,-) par un apport en nature consistant en cent pourcent (100%) des Parts sociales (ci-après le " Nouvel Apport en Nature ").

Preuve de l'existence et de la valeur du Nouvel Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration ad hoc signée par M. Patrick Perard en date du 2 mai 2016 par laquelle ce dernier a déclaré que :

- il est l'unique propriétaire du Nouvel Apport en Nature contribué et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible ; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence du Nouvel Apport en Nature, aux fins d'effectuer l'apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, M. Patrick Pérard, précité, agissant en tant que nouvel associé unique de la Société, a décidé, par son mandataire, de modifier et reformuler l'article 7 des statuts de la Société comme suit :

" Article 7. Capital Souscrit

Le capital social est fixé à quatre millions, cent quatre mille, cinq cent quatorze euros (EUR 4.104.514,-) divisé en :

- Quatre cent dix mille, quatre cent cinquante-cinq (410.455) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées ;
- Quatre cent dix mille, quatre cent cinquante-et-une (410.451) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées ;

- Quatre cent dix mille, quatre cent cinquante-et-une (410.451) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées ;
- Quatre cent dix mille, quatre cent cinquante-et-une (410.451) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées ;
- Quatre cent dix mille, quatre cent cinquante-et-une (410.451) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées ;
- Quatre cent dix mille, quatre cent cinquante-et-une (410.451) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées ;
- Quatre cent dix mille, quatre cent cinquante-et-une (410.451) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées ;
- Quatre cent dix mille, quatre cent cinquante-et-une (410.451) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées ;
- Quatre cent dix mille, quatre cent cinquante-et-une (410.451) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées ; et
- Quatre cent dix mille, quatre cent cinquante-et-une (410.451) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale ou comptable, selon le cas, seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la Réserve Légale. "

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précédent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal

Fait et passé à Echternach.

Le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

(Signé) : P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 mai 2016

Relation : GAC/2016/3873

Reçu douze euros

12,00 € Le Receveur : (signé) G. SCHLINK

POUR EXPEDITION CONFORME

délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 mai 2016

Référence de publication: 2016118294/130.

(160088833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

Agresto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 50.798.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 12 MAI 2016

Numéro 16/35.534

L'an deux mille seize, le douzième jour du mois de mai, par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique d'Agresto S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.798 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 342 du 26

juillet 1995, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 79 du 12 janvier 2010.

A comparu

Oxer S.r.l., une société régie par le droit italien, dont le siège social est établi au 10, via del Carmine, I-10122 Torino, Italie, immatriculée auprès de la Registro di commercio di torino sous le numéro 08781990158 (l'Associé Unique), représentée ici par Peggy Simon, clerc de notaire, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit :

I. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit :

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant d'un million soixante-douze mille euros (EUR 1.072.000) afin de porter le capital social de son montant actuel d'un million cent soixante-douze mille euros (EUR 1.172.000) représenté par un million cent soixante-douze mille (1.172.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de cent mille euros (EUR 100.000), représenté par cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune par affectation du montant de la réduction de capital à la compensation des pertes subies par la Société et réduction du montant des réserves afin de compenser le montant restant des pertes subies par la Société ;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) ;

3. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., pour procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de la réduction du capital social dans le registre des associés de la Société ;

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million soixante-douze mille euros (EUR 1.072.000) afin de porter le capital social de son montant actuel d'un million cent soixante-douze mille euro euros (EUR 1.172.000) représenté par un million cent soixante-douze mille (1.172.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de cent mille euros (EUR 100.000), représenté par cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune par affectation du montant d'un million soixante-douze mille euros (EUR 1.072.000) à la compensation des pertes de l'exercice en cours et des pertes reportées, d'un montant total d'un million quatrevingts dix-sept mille cinq cent cinquante-deux euros et neuf centimes (EUR 1.097.552,09) subies par la Société.

L'Associé Unique décide également de réduire les réserves de la Société d'un montant de vingt-cinq mille cinq cent cinquante-deux euros et neuf centimes (EUR 25.552,09) par affectation de ce montant à la compensation du montant restant des pertes subies.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante en version anglaise et en version française ;

" 5.1 The share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000), represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, fully paid up."

" 5.1 Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000), représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. "

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Loyens & Loeff S.à r.l., pour procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de la réduction du capital social dans le registre des associés de la Société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Echternach.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

(Signé) : P.SIMON, Henri BECK

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 mai 2016

Relation : GAC/2016/3886

Reçu soixante-quinze euros
75,00 € Le Receveur : (signé) G. SCHLINK

POUR EXPEDITION CONFORME

délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 mai 2016

Référence de publication: 2016118295/80.

(160088831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

Mediobanca International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.885.

—
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LA SOCIETE TENU A LUXEMBOURG
LE 4 DECEMBRE 2015**

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société a été renouvelé et expirera à l'issue de la tenue de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 24 mai 2016

Alex Schmitt
Mandataire

Référence de publication: 2016118296/18.

(160088825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

Soveka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 7, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.553.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 novembre 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Curt, Wilhelm MEURER, avec adresse professionnelle au 7, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2016071909/14.

(160035332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

—
SOMARLUX, Société Maritime Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 35.494.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2016

Messieurs Michel Jadot, Vivek Pathak et Paul Traen sont renommés administrateurs.

Monsieur Jozef Adriaens est renommé commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2017.

Certifié conforme

Michel Jadot / Vivek Pathak

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016112052/14.

(160085640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

RealScan Ltd, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.
R.C.S. Luxembourg B 206.186.

STATUTS

L'an deux mille seize, le neuf mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Mohamed Elies BOUGATEF, docteur, né le 4 juillet 1985 à Château-Thierry (France) demeurant à F-02400 Château-Thierry, 12, rue des Chesneaux, et

2. Monsieur Mehdi BOUGATEF, employé, né le 16 juin 1988 à Château-Thierry (France), demeurant à F-02400 Château-Thierry, 12, rue des Chesneaux.

3. Monsieur Karim BOUGATEF, employé, né le 16 novembre 1989 à Château-Thierry (France), demeurant à B-6700 Arlon, 3, rue d'Alba.

4. Monsieur Habib BELLALI, docteur, né le 12 janvier 1962 à Tunis (Tunisie), demeurant à T-1082 Tunis, El Menzah, 4 rue Omar El Mokhtar.

ici tous représentés par Madame Cristiana VALENT, employée, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après paraphe ne varietur par le mandataire des associés et le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «RealScan Ltd.», (ci-après la «Société»).

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente de matériel médical.

La société peut développer, acquérir, exploiter et céder des brevets d'invention, des marques, dessins et modèles et des connaissances techniques et industrielles.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Steinfort, (Grand- Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établis par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Libération des parts sociales

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Mohamed Elies BOUGATEF, prénommé	70
- Monsieur Mehdi BOUGATEF, prénommé	10
- Monsieur Karim BOUGATEF, prénommé	10
- Monsieur Habib BELLALI, prénommé	10
Total:	100

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Karim BOUGATEF, employé, né le 16 novembre 1989 à Château-Thierry (France), demeurant à B-6700 Arlon, 3, rue d'Alba.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 mai 2016. Relation GAC/2016/3816. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016113004/126.

(160085928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Hansen Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 154.962.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 janvier 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2016071638/16.

(160035353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Brandbrew S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 75.696.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 Avril 2016 que les mandats des administrateurs Grisolia Chino Octavio et Gert Magis sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice 2018.

Pour extrait conforme

Senningerberg.

Référence de publication: 2016097333/13.

(160068404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.
